

PROCEDURE DE GESTION DE L'ENGAGEMENT DES ELEVES ET DE PREVENTION DES ABANDONS

1. Accueil et positionnement personnalisé

Dès l'inscription, un entretien individuel est organisé pour établir un diagnostic des besoins, des objectifs et des contraintes de chaque élève. Cette étape permet de définir un plan de formation personnalisé, adapté au rythme et aux disponibilités de l'apprenant, renforçant ainsi son engagement dès le début de la formation.

2. Suivi régulier et accompagnement individualisé

Tout au long du parcours, un suivi personnalisé est assuré par le référent pédagogique. Des points réguliers sont réalisés pour évaluer la progression, ajuster le contenu de la formation si nécessaire, et répondre aux difficultés éventuelles rencontrées par l'élève. Une attention particulière est portée aux signes de décrochage (baisse de la participation, retards, absences) afin d'agir rapidement.

3. Communication proactive

L'auto-école met en place une communication proactive avec les élèves, via des e-mails ou appels téléphoniques pour rappeler les prochaines séances, les échéances importantes et motiver les apprenants à poursuivre leur formation. En cas d'absence non justifiée, l'équipe pédagogique prend contact avec l'élève pour comprendre les raisons et proposer des solutions (rattrapage, ajustement des horaires).

4. Dispositifs de soutien en cas de difficulté

Si un élève exprime des difficultés (problèmes personnels, manque de motivation, échec lors des tests), des séances de soutien spécifiques sont proposées. Cela peut inclure un accompagnement supplémentaire, des cours de révision intensifs pour le Code, ou des séances de conduite additionnelles. Des aménagements pédagogiques sont également envisagés pour les élèves ayant des besoins particuliers.



5. Engagement par contrat de formation

Chaque élève signe un contrat de formation précisant les objectifs, le programme, les modalités d'évaluation, ainsi que les engagements réciproques. Ce document formalise les attentes et responsabilise l'élève quant à la poursuite de son parcours.

6. Évaluation de la satisfaction

Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées pour recueillir les avis des élèves sur la qualité de la formation et leur niveau d'engagement. Ces retours permettent d'ajuster les méthodes pédagogiques et les modalités d'organisation pour favoriser la persévérance des apprenants.

7. Réactions en cas de risque d'abandon

En cas de signes manifestes de décrochage ou d'abandon potentiel, un entretien individuel est proposé pour discuter des difficultés rencontrées. Des solutions sont coconstruites avec l'élève, telles que des ajustements du planning ou la mise en place d'un accompagnement renforcé. L'objectif est de réengager l'élève dans sa formation et d'éviter l'abandon définitif.

Responsable de la mise en œuvre :

Le référent pédagogique est chargé de la mise en place et du suivi de cette procédure. Il travaille en coordination avec les enseignants et l'équipe administrative pour assurer la réussite de chaque élève.

Le référent pédagogique est M. AZIZI Mohammed